ASSET ALLOCATION ADVISORS - A.A.Advisors
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
régie par les articles 118 à 150 de la loi du 24 juillet 1966
au capital de F. 2.333.760 d'euros
Siège Social : 3 avenue Hoche 75008 PARIS
410 204 390 RCS Paris

9 E D 16876

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 MAI 2008

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I
0 8 JUIL. 2008

N° DE DÉPOT 61 872

L'an deux mil huit,
Le 15 mai,
A 9 heures,

Les actionnaires de la Société ASSET ALLOCATION ADVISORS – A.A. Advisors, Société Anonyme au capital de 2.333.760 d'euros, divisé en 145 860 actions de 16 € chacune, dont le siège est 3, Avenue Hoche – 75008 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Directoire selon lettre simple adressée le 28 avril 2008 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par M. Hugues AUBRY, en sa qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Messieurs Stéphane CORSALETTI et Christian CHOPINE, sont appelés comme scrutateurs. Messieurs CORSALETTI et CHOPINE (représentant Neuflize OBC Investment Managers) acceptent cette fonction.

Mademoiselle Josiane FABRE est désignée comme Secrétaire.

Le Président excuse Monsieur Henri LE TOHIC représentant la S.F.P.B., Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée en date du 28 avril 2008.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par les membres du Bureau qui constatent que les actionnaires présents, ou représentés, possèdent 145 856 actions sur les 145 860 actions formant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Certifié conforme
Le 21 mai 2008

Le Secrétaire

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil de Surveillance, nomme Monsieur Rudiger von WEDEL en tant que Membre du Conseil, pour une période de trois années, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos fin décembre 2010.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil de Surveillance, nomme Monsieur Nicolas FALLER en tant que Membre du Conseil, pour une période de trois années, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos fin décembre 2010.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes formalités, publications, déclarations où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.